



## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 1007 -/AM/MINEFOP/SG/DAG/USCP-C2D-FP/2026 DU 23 MARS 2026

POUR LA PRESELECTION DES BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES EN VUE DU SUIVI ET DU CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DE NGAOUNDERE.

FINANCEMENT : Convention d'Affectation n° CCM 1443 01 K du 28 juin 2018

### 1. CONTEXTE

Dans le cadre de l'utilisation des ressources issues du Contrat Désendettement et Développement, l'Etat du Cameroun a signé avec l'Agence Française de Développement (AFD) la Convention d'Affectation n° CCM 1443 01 K du 28 juin 2018 visant à lui permettre de densifier son offre de formation professionnelle afin de faire face au défi du chômage.

Dans cette optique, le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle lance en procédure d'urgence un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la préqualification des Bureaux d'Etudes devant part à l'Appel d'Offres Restreint en vue d'assurer le Suivi et le Contrôle des travaux de construction du centre de Formation aux Métiers de Ngaoundéré.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse au Bureau d'Etudes Techniques ou Groupement de Bureaux d'Etudes Techniques

### 2. OBJET

Le présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet la pré qualification des Bureaux d'Etudes Techniques ou groupement des Bureaux d'Etudes Techniques, en vue d'assurer le Suivi et le Contrôle des travaux de construction du Centre de Formation aux Métiers de Ngaoundéré.

### 3. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations à exécuter sont :

- Le contrôle et la surveillance de l'exécution des travaux
- Le contrôle au laboratoire de la qualité des matériaux de construction et leur mise en œuvre ;
- La préparation à la réception provisoire et définitive des travaux du projet ;

### 4. PARTICIPATION

Peuvent faire acte de candidature les Bureaux d'Études Technique installés au Cameroun à l'exclusion :

- Des Bureaux d'Études Techniques qui ne sont pas juridiquement et financièrement autonomes et qui ne sont pas administrés selon les règles du Droit Commercial ;
- Des Bureaux d'Études Techniques se trouvant sous le coup d'une suspension suite à la résiliation d'un marché ;
- Des Bureaux d'Études Techniques qui ne satisfont pas les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD tels que spécifiés à l'article 1.3 des Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les Pays Etrangers disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>

## 5. FINANCEMENT

Le financement des prestations susvisées sera supporté par les ressources issues de la Convention d'Affectation n° CCM 1443 01 K du 28 juin 2018

## 6. REMISES DES OFFRES

Les Manifestations d'Intérêt rédigées en français ou en anglais doivent être déposées sous pli fermé en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, à l'Unité de Suivi et de Coordination du Projet C2D Formation Professionnelle sis au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble MAMCH situé au Rond-point Nlonkak au plus tard le 15 AVR 2026 à 15 heures, heure locale contre récépissé. Les dossiers administratif et technique doivent être placés dans une enveloppe unique portant la mention :

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 007 /AMI/MINEFOP/SG/DAG/USCP-C2D-FP DU 23 MARS 2021  
POUR LA PRESELECTION DES BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES EN VUE DU SUIVI ET DU CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DE NGAOUNDERE

## 7. COMPOSITION DU DOSSIER

Les candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- Une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres  
Ou
- Une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

**NB : En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.**

En outre, les candidats devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux volumes :

### Volume 1 (Dossier administratif)

Le volume 1 comprend les documents administratifs suivants en originaux ou copies certifiées conformes (selon le cas), datées de moins de trois (03) mois :

PIECE N°	DESIGNATION
A1	La lettre de déclaration de manifestation d'intérêt du candidat timbrée au tarif en vigueur et faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social ;
A2	Une Attestation de Conformité Fiscale ;
A3	Une copie certifiée conforme de l'Attestation d'Immatriculation ;
A4	Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
A5	Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
A6	Une attestation signée du Directeur de la Caisse National de Prévoyance Sociale ;

<b>A7</b>	Les pouvoirs conformes dans le cas où le soumissionnaire agirait comme mandataire d'un groupement ainsi que la copie de l'accord de groupement. Dans ce cas les pièces A1 et A4 devront être produites uniquement par le mandataire du groupement, les autres pièces étant produites par chacun des membres ;
<b>A8</b>	Une attestation de non faillite.

**NB :** L'absence ou la non-conformité au-delà de 48 heures après l'ouverture des offres de l'une des pièces suscitées pourrait entraîner l'élimination du candidat. Ces pièces pourraient être produites en photocopies certifiées conformes par les services émetteurs.

## **VOLUME 2 (Dossier technique)**

Dans ce volume, les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

### **A- De l'ampleur des marchés**

Le Candidat doit avoir mené à bien sur les cinq dernières années au moins deux marchés de services d'un montant de cinquante millions chacun relatifs au contrôle des travaux de construction des Bâtiments à usage collectifs (joindre 1<sup>ère</sup> et dernière page des contrats, procès-verbaux de réception ou attestations de bonne exécution. Les contacts des Maîtres d'Ouvrages devront être précisés pour les besoins de vérification éventuels).

### **B- De la nature des Services**

Le Candidat doit avoir mené à bien sur les cinq dernières années au moins trois marchés de services relatifs au contrôle des travaux de construction des Bâtiments à usage collectifs (joindre 1<sup>ère</sup> et dernière page des contrats, procès-verbaux de réception ou attestations de bonne exécution. Les contacts des Maîtres d'Ouvrages devront être précisés pour les besoins de vérification éventuels).

### **C- Du contexte géographique**

Le candidat doit avoir mené à bien sur les cinq dernières années au moins un marché de services relatif au contrôle des travaux de construction des Bâtiments à usage collectifs dans la zone septentrionale du Cameroun (Adamaoua, Nord et Extrême-Nord)

La pertinence des Manifestations d'Intérêt sera également examinée au regard des critères suivants :

- Procédures d'assurance qualité et certifications du Candidat (par exemple certification ISO 9001, ISO 14001) ;
- Capacité du Candidat à mobiliser les Experts pour la réalisation de la prestations (Fournir une liste des Experts mobilisables en temps réel)
- Disponibilité des moyens logistiques, techniques et matériels (Le candidat devra soit justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels nécessaires à la réalisation des prestations ; soit fournir les garanties d'une éventuelle location de certains matériels roulants ou techniques).

## 8. GRILLE D'EVALUATION

Chaque Candidat devra remplir en fonction des critères énumérés plus haut.

Nom du Candidat : \_\_\_\_\_

	[Critère 1] <sup>1</sup>	[Critère 2]	[Critère 3]	[Critère 4]	[Critère 5]	[Etc.]
[Référence A] <sup>2</sup>					-	
[Référence B]					-	
[Référence C]					-	
[Etc.]					-	
Total <sup>3</sup>						

Le choix des Candidats à inclure dans la Liste Restreinte doit se conformer aux règles définies comme suit :

- Le Candidat doit disposer d'au moins une référence pour chaque critère ; sinon, sa candidature sera rejetée ;
- Le classement des Candidats est basé sur le plus grand nombre de références pertinentes pour chaque critère ;
- En cas de Groupement, les références de tous les membres s'additionneront.

## 9. GRILLE D'EVALUATION

Le Maître d'Ouvrage dressera une liste restreinte de six (06) candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de propositions pour la réalisation des Services requis.

## 10. RENSEIGNEMENTS

Les candidats intéressés admissibles peuvent obtenir de plus amples renseignements au secrétariat du Coordonnateur du Programme C2D Formation Professionnelle sis au 2<sup>ème</sup> étage de l'Immeuble MAMCH sis au Rond-point Nlongkak aux heures ouvrables.

## 11. RECEVABILITE

Sous peine de rejet, chaque dossier devra préciser explicitement le nom du Bureau d'Etudes ou du Groupement de Bureaux d'Etudes, le nom du responsable, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse électronique. Chaque Candidat devra obligatoirement joindre la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité sociale et environnementale dont le formulaire est annexé au présent avis

Yaoundé, le 23 MARS 2026  
Le Ministre de l'Emploi et de l'Apprentissage  
Commission Professionnelle A.I

### Ampliations :

- MINMAP (pour information)
- ARMP (JDM)
- MINEFOP (pour affichage).

- <sup>1</sup> Chaque colonne de critère correspond à une caractéristique d'expériences similaires listée dans l'AMI en matière (i) de nature des Services, (ii) du domaine technique, et (iii) du contexte géographique.
- <sup>2</sup> Chaque ligne du tableau correspond à une référence décrite par le Candidat dans sa candidature.
- <sup>3</sup> Le "total" pour chaque colonne indique le nombre de références qui répondent au critère.

## Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition \_\_\_\_\_ (le "Marché")

A : \_\_\_\_\_ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement ("AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
  - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2 Avoir fait l'objet :
    - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
  - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <https://www.worldbank.org/itebar> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
  - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
  - 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

- 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
- 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
- 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
  - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
  - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
  - 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
  - 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
  - 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
  - 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
  - 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales

pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de<sup>4</sup> : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_

<sup>4</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.